

PER
R-243

P. 146

LA REVUE DES JARDINS NOVEMBRE '65



DANS CE NUMÉRO : LE PREMIER
D'UNE SÉRIE D'ARTICLES SUR L'HISTOIRE DU MOUVEMENT DES JARDINS

SOMMAIRE

- | | | | |
|--|----------------|--|------------|
| Le mouvement Desjardins
CYRILLE VAILLANCOURT | 163-165 | Consultation juridiques : Autorisation
et signature des quittances, cessions de
priorité, mainlevées
LE CONSEILLER JURIDIQUE | 178 |
| Économique : L'évolution économique
du Québec (1950-1965)
MARCEL DANEAU | 166-169 | Notes et commentaires
CYRILLE VAILLANCOURT | 178 |
| Reportage : Voyage aux Îles-de-la-
Madeleine — III
JEAN-JACQUES LEFRANÇOIS | 170-176 | Service de renseignements : Qu'est-ce
que la coopération ?
PAUL-ÉMILE CHARRON | 179 |
| Service de l'inspection : L'analyse
financière
ROSARIO TREMBLAY | 177 | LA COUVERTURE :
Brise-vent placés le long des côtes, aux Îles-de-la-
Madeleine, pour prévenir l'érosion. (Photo : L'Office
du film du Québec.) | |

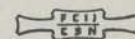
RÉDACTION ET ADMINISTRATION

**LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES UNIONS RÉGIONALES
DES CAISSES POPULAIRES
DESJARDINS**

ÉDIFICE DESJARDINS

59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS (QUÉBEC)

LA REVUE DESJARDINS, organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, publiée sous la direction de Jean-Jacques LeFrançois, et tirée ce mois-ci à 17,000 exemplaires, est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec. • Le prix de l'abonnement, pour un an, est, pour les Caisses et leurs membres, \$1.75, pour les autres, \$2.25. • Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



Il y a 45 ans, décédait le Commandeur Alphonse Desjardins

CYRILLE VAILLANCOURT

Il y a 45 ans, soit le 31 octobre 1920, décédait le Commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires. Dans les *Dates lévisiennes*, publiées par le Commandeur Pierre-Georges Roy, ancien archiviste de la province de Québec, nous lisons :

« On connaît l'histoire des fondations de M. Desjardins. Il y a quelque vingt ans, après avoir longuement étudié l'organisme des Caisses populaire d'Allemagne et d'Italie, M. Desjardins, alors modeste sténographe français aux *Débats des Communes* à Ottawa, fonda sa première Caisse populaire, celle de Lévis. C'est une date dans l'histoire de la coopération au Canada. M. Desjardins vit son œuvre grandir et se développer comme un grain de sénevé. À l'heure de sa mort, avancée par un labeur incessant en faveur de son œuvre, M. Desjardins avait assisté à la fondation de près

de 200 Caisses populaires du type qu'il avait choisi et amélioré. Il y en a dans toute notre province et dans les centres français de l'extérieur, en Amérique. Le nom de M. Desjardins est connu dans tous les cercles de sociologues en Amérique et en Europe. On l'a fait mander aux États-Unis, il y a déjà quelques années pour y expliquer le mécanisme de ses Caisses. Des revues sérieuses ont publié des articles sur son œuvre jusqu'en Argentine, et il n'est pas exagéré de dire que M. Desjardins est probablement encore mieux connu à l'extérieur qu'au Canada. Il a eu l'approbation d'hommes éminents intéressés à la coopération dans plusieurs pays. Notre ancien gouverneur général Lord Grey, s'intéressa à la Caisse populaire de Lévis dont il fut l'un des premiers actionnaires, et M. F.-D. Monk prêta plus d'une fois son concours au fondateur des Caisses populaires. »

3 novembre 1920.

« On fait d'imposantes funérailles au Commandeur Alphonse Desjardins. La levée du corps a lieu à la résidence du défunt. Elle est présidée par M^{gr} P.-E. Roy. La croix est portée par le commandeur Pierre-Georges Roy, et les porteurs des cordons du drap mortuaire sont Joseph Verreault, Joseph Gosselin, Théophile Carrier et Joseph Emond, tous officiers de la Caisse populaire de Lévis. Le service est chanté par M^{gr} Gosselin. Au chœur, on compte le cardinal Bégin, M^{gr} P.-E. Roy et une centaine de prêtres. Le lieutenant-gouverneur, Sir Charles Fitzpatrick, l'honorable M. Taschereau, l'honorable Adélard Turgeon, les juges F.-X. Lemieux et I.-N. Belleau, une vingtaine de députés, le maire Laflamme avec tout son conseil, etc., assistent aux funérailles. L'inhumation a lieu au cimetière Mont-Marie. »

Le mouvement Desjardins

EN UNE SÉRIE D'ARTICLES, DONT VOICI LE PREMIER,
L'HONORABLE CYRILLE VAILLANCOURT REFAIT L'HISTOIRE DU MOUVEMENT DESJARDINS

On nous demande souvent de faire une synthèse du mouvement Desjardins. Nous n'avons cru mieux faire que de commencer dans *La Revue Desjardins* une série d'articles donnant un aperçu ou résumé du mouvement Desjardins et des organismes qui s'y rattachent et qui ont les Caisses populaires à leur origine. Nous marquerons l'évolution qui s'est opérée depuis quelques années au sein des Caisses populaires, répondant ainsi à ceux qui prétendent que nous ne faisons rien, à ces gens qui, parce qu'ils ne sont pas sérieux, n'ont jamais rien accompli dans leur vie, n'ont jamais rien fait sauf de revendiquer et de chercher à déprécier, parfois à détruire ce que les autres ont fait. Nous démontrons l'évolution des Caisses populaires et de nos deux sociétés d'assurance, nous parlerons de l'acquisition du contrôle de La Sauvegarde et de La Sécurité, de l'établissement de L'Association coopérative Desjardins, de L'Institut coopératif Desjardins et de La Société de fiducie du Québec.

On verra que dans cette évolution nous avons voulu procéder avec prudence, sachant que vite et bien ne vont guère ensemble ; on se rendra compte que nous avons agi sans tapage, avec pondération et, nous semble-t-il, judicieusement. Notre expérience nous a prouvé que bien des organismes chez nous n'ont pas réussi parce qu'ils ont été bâtis sans réflexion, sans avoir les compétences voulues pour en prendre la direction, sans un but précis. Certaines initiatives n'ont pas connu le succès parce que ceux qui les ont prises n'avaient pas des raisons bien positives de les réaliser ; les buts poursuivis étaient plus négatifs que positifs. Certains jeunes qui sont « dans le vent », non pas un vent qui les pousse dans la bonne direction, s'imaginent que tous ceux qui les ont précédés, leurs parents compris, n'ont jamais rien fait qui vaille. Trop de gens chez nous parlent sans réflexion ; ils n'ont pas étudié le sujet qu'ils veulent traiter, ils ne se sont pas renseignés pour s'assurer de ce qui a été fait et de ce qu'il est préférable de faire pour éviter les erreurs qui ont été commises. Nous croyons que le mouvement Desjardins a agi avec prudence, après étude et mûre réflexion : c'est ainsi qu'il a bâti quelque chose de solide et de fructueux parce qu'établi sur des bases saines et durables.

Nous nous permettrons, dans ces notes, de faire un peu d'histoire afin de démontrer pourquoi nous avons fait telles choses et comment nous avons pu réussir grâce aux antécédents. Nous commencerons cette his-

toire en parlant de la fondation de la première Caisse populaire.

Le 6 décembre 1900, monsieur Desjardins fondait sa première Caisse populaire, à Lévis. 131 sociétaires signèrent l'acte de fondation. Cependant, la Caisse n'ouvrit ses portes que le 23 janvier 1901, et ce premier jour 12 personnes vinrent déposer \$26.40, dont \$22.00 en capital et \$4.40 en taxe d'entrée. Il serait bon de reproduire ici ce que monsieur Desjardins a écrit concernant la fondation de ses Caisses populaires et qu'il a plus tard publié — en 1912 — dans sa brochure intitulée *La Caisse populaire*. Nous citons :

« Le bien social s'opérera par des institutions sociales, car elles seules possèdent à un haut degré la force de permanence qui en perpétue les bienfaits. Et leur action sera d'autant plus heureuse si, avec l'esprit de dévouement, d'abnégation, de noble charité chrétienne, on réussit à mettre à leur service l'intérêt personnel des individus, intérêt purifié, ennobli et grandi par une large pénétration de l'esprit de dévouement social qui n'est, après tout, qu'une des formes de cette même charité chrétienne mieux comprise. Reposant sur une base aussi solide, aussi féconde à la fois dans l'ordre moral que dans l'ordre purement matériel, l'organisme revêt un caractère de force rassurant et présente un aspect qui ne peut manquer de frapper les esprits sérieux. Autant que possible l'effort doit tendre à un résultat permanent afin que les acquisitions successives se consolident, se fortifient les unes les autres, évitant ainsi la faiblesse du provisoire qui énerve les énergies par sa perpétuelle nécessité de recommencement sans l'espoir d'un acquis définitif. Et pour réussir à atteindre un tel but, il importe aussi que le même organisme soit placé dans un cadre où il trouvera des éléments propres à suppléer à sa faiblesse initiale d'abord, et où il puisera ensuite la vitalité énergique qui lui fera surmonter facilement les obstacles et les défaillances mêmes inhérentes à toute œuvre humaine. Vivant dans une saine ambiance, évoluant dans un milieu résistant, grâce à sa vie propre et à ses traditions, il ne pourra manquer de se fortifier à ces contacts intimes qui, avec le temps, confondront pour ainsi dire son existence même avec celle de ce milieu. Peu à peu, autant par cette coexistence que par ses bienfaits propres, naîtra la conviction que l'organe des intérêts matériels complète l'autre d'un ordre plus élevé et, par une réaction toute naturelle et heureuse, attachera davantage les cœurs à ce dernier et le leur fera aimer avec une ardeur insoupçonnée. »

En lisant ce texte on se rend compte qu'avant de fonder sa première Caisse populaire monsieur Desjardins avait bien étudié son projet et qu'il voulait assurer à ses Caisses populaires une survivance certaine ; c'est pourquoi il a développé dans tous ses écrits et sa manière de procéder l'esprit d'association et de coopération. C'est en mettant en pratique ces principes émis par monsieur Desjardins que nous sommes arrivés à bâtir une œuvre puissante et vivante ; la fécondité des organismes qui ont été mis sur pied depuis quelques années grâce aux Caisses populaires

prouve que ces principes sont vrais. Monsieur Desjardins a mis à la base de son organisme l'effort individuel de chacun des membres désireux d'unir leurs forces dans un esprit d'entraide mutuelle, afin d'acquérir et de réunir les énergies nécessaires pour en assurer la perpétuité et la fécondité.

À tous ceux qui parlent du mouvement Desjardins sans rien savoir, sans l'avoir étudié, sans avoir réfléchi, nous conseillons de lire les écrits de monsieur Desjardins ; ils verront que les principes fondamentaux dont s'est inspiré monsieur Desjardins dans l'édification de sa Caisse populaire sont réalistes et féconds.

Veut-on connaître la pensée de monsieur Desjardins ? Qu'on lise le témoignage qu'il donna à la Chambre des Communes en 1908. Qu'on se procure à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 59, avenue Bégin, Lévis, la brochure de monsieur Desjardins publiée en 1912 et intitulée : *La Caisse populaire*. La lecture de cette brochure indique clairement que monsieur Desjardins avait bien mûri son projet et qu'il avait vu loin dans l'avenir ; on se rendra compte aussi qu'en appliquant ces grands principes de monsieur Desjardins nous pourrions continuer son œuvre avec efficacité en aidant nos gens sans jamais leur faire de tort.

À la mort de monsieur Desjardins, le 31 octobre 1920, 174 Caisses populaires avaient été fondées dans la province de Québec, dont 131 par monsieur Desjardins lui-même. 102 Caisses populaires étaient alors en opération et possédaient un actif de \$6,307,000. À cette même date, 22 Caisses populaires avaient été fondées dans la province d'Ontario, dont 18 par monsieur Desjardins. En outre, monsieur Desjardins avait fondé 10 Caisses populaires aux États-Unis.

Dans un mémoire qu'il rédigeait, le 3 avril 1917, et qu'il adressait l'année suivante aux dirigeants du mouvement, monsieur Desjardins écrit : « Depuis assez longtemps le projet de réunir les Caisses populaires en un faisceau compact préoccupe mon esprit, et je crois que le temps est arrivé de réaliser ce projet. » Le 16 septembre 1918, il écrivait de nouveau dans le même sens à M. Sinaï-T. Lupien, gérant de la Caisse populaire du Lac-à-la-Tortue, c'est-à-dire qu'il voulait fonder une fédération et une Caisse centrale. Des assemblées furent tenues en 1918 et 1919 pour étudier ce problème, mais monsieur Desjardins ne put réaliser avant sa mort cette fondation d'une fédération. Après son décès, le 31 octobre 1920, les Caisses populaires furent quelque peu ébranlées, car monsieur Desjardins n'avait pas nommé ni suggéré un successeur pour continuer son œuvre. Le projet d'une fédération et d'une caisse cen-

trale ayant été discuté depuis quelque temps déjà l'idée se trouvait lancée et, dès le 15 décembre 1920, les Caisses populaires de Trois-Rivières se réunirent et fondèrent la première Union régionale de Caisses populaires ; l'année suivante, le 27 décembre 1921, ce fut la fondation de L'Union régionale de Québec ; L'Union régionale de Montréal fut ensuite fondée, soit le 27 juin 1924, puis L'Union régionale de Gaspé, le 1^{er} septembre 1925.

Comme il n'y avait pas de chef attitré pour prendre la direction des Caisses populaires, des hommes de bonne volonté dans chaque Union régionale prirent à cœur le mouvement et s'efforcèrent de le développer. À Trois-Rivières, ce fut monsieur l'abbé Irénée Trudel, avec le concours de messieurs les abbés Caron et J.-E. Poisson et de M. Sinaï-T. Lupien, de Lac-à-la-Tortue. À L'Union de Québec, monsieur l'abbé Philibert Grondin, nommé chanoine plus tard, monsieur l'abbé Émile Turmel, monsieur l'abbé Victor Rochette, nommé plus tard chanoine, et M. J.-K. Laflamme. À Montréal, MM. Eugène Poirier, notaire, Wilfrid Guérin, notaire, et monsieur l'abbé Edmour Hébert. À L'Union de Gaspé, monsieur l'abbé J.-A. Saint-Laurent. Chacun travaillait dans sa région à promouvoir à développer et à consolider l'œuvre des Caisses populaires.

Comme à cette époque-là les Caisses populaires faisaient du crédit agricole dans les campagnes, monsieur l'abbé Irénée Trudel avait réussi à obtenir du ministère de l'Agriculture de Québec une subvention de \$3,000. par année pour payer les dépenses des inspecteurs qui visitaient les Caisses populaires en vue d'assurer leur bonne tenue. À L'Union de Montréal, l'inspecteur, M. J.-B. Beaudoin, étant un laïc, plus de la moitié de ce subside de \$3,000. était dirigée vers cette Union ; les inspecteurs dans les autres Unions étaient des prêtres, ils pouvaient, dans les paroisses où ils se rendaient visiter les Caisses populaires, loger dans les presbytères, ce qui réduisait de beaucoup leurs dépenses. Il en fut ainsi jusqu'en 1929.

À ce moment-là, l'honorable J.-Édouard Caron, ministre de l'Agriculture de Québec, ayant été nommé au Conseil législatif, fut remplacé par l'honorable J.-L. Perron. C'était aussi le début de la crise économique, et quelques Caisses populaires se trouvaient dans une situation précaire parce qu'elles n'avaient pas observé la loi qui les régissait, et encore moins les règlements, et avaient fait de la spéculation ; quelques autres Caisses ayant trop prêté ne pouvaient répondre aux demandes de retraits d'épargne de leurs sociétaires, et elles se trouvaient gelées. Les dirigeants des Unions régionales alors exis-

tantes réalisèrent la nécessité de se réunir, de prendre en mains les intérêts des Caisses populaires et de coordonner leur travail. Des réunions furent tenues pendant deux ans à Trois-Rivières, parfois à Montréal ou à Québec, pour étudier le projet d'établissement d'une fédération des Unions régionales, mais il fallut assez de temps avant d'arriver à une entente. Monsieur l'abbé J.-E. Poisson voulait que le gouvernement accorde des subsides aux Unions régionales pour leur permettre de faire l'inspection des Caisses populaires, mais l'honorable Perron, ministre de l'Agriculture, qui était un homme d'affaires, refusa, disant que le Gouvernement s'occuperait lui-même de faire cette inspection. Les dirigeants des Unions régionales n'étaient pas de cet avis : ils ne voulaient pas que le Gouvernement s'ingère dans la direction des Caisses populaires et leur commande des choses qu'ils n'aimeraient pas ; ils voulaient éviter surtout que la partisanerie politique s'infilte dans le mouvement des Caisses populaires, sachant bien que si la chose se produisait ce serait la fin des Caisses populaires. Au mois de novembre 1930, l'honorable Adélar Godbout fut nommé ministre de l'Agriculture de Québec, en remplacement de l'honorable Perron, décédé. Monsieur l'abbé J.-E. Poisson adressa à l'honorable Godbout une nouvelle demande de subside, et ce dernier me demanda quoi faire. « Vous n'êtes pas pour verser des octrois à droite et à gauche, répondis-je, dites à ces Unions régionales de s'unir en une fédération et ensuite le Gouvernement pourra aider les Caisses populaires. » L'honorable Godbout adressa à monsieur l'abbé Poisson une lettre qui peut se lire comme ceci : « Nous voulons bien vous aider, mais il nous faut traiter avec un corps organisé ; nous ne pouvons donner des octrois à quatre Unions, formez-vous en fédération, puis nous discuterons. »

Cependant, La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins ne fut fondée que le 25 février 1932, après que le ministère de l'Agriculture eut voté une loi octroyant aux Caisses populaires un montant de \$20,000. par année pendant dix ans pour permettre de faire l'inspection des Caisses populaires et la propagande. À bien noter les raisons mentionnées dans cette loi votée par le Gouvernement et dont voici le texte :

« 22 GEORGE V, CHAPITRE 9

« Loi concernant les Caisses populaires dites Desjardins organisées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs de Québec

(Sanctionnée le 19 février 1932)

« ATTENDU qu'il est opportun d'encourager le développement des Caisses populaires dites Desjardins,

qui, depuis leur fondation, ont démontré leur utilité générale ;

« Attendu que ces Caisses populaires établies dans les villes et les campagnes de cette province, ont sans cesse augmenté leurs prêts essentiellement coopératifs à leur membres et ont servi à promouvoir grandement les meilleurs intérêts économiques et sociaux des classes laborieuses, ainsi que le prêt agricole ;

« Attendu que la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires dites Desjardins, dans les limites de ses statuts et règlements, de sa propre initiative et sous son contrôle autonome, voit à la fondation, au maintien et à l'inspection efficaces desdites Caisses et qu'il est opportun en conséquence d'octroyer un subside annuel à ladite Fédération ;

« À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

« 1. Un montant de vingt mille dollars est affecté annuellement à la propagande et la surveillance efficaces des Caisses populaires dites Desjardins, régies par la Loi des syndicats coopératifs de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 254.)

« Le secrétaire de la province est autorisé à signer avec la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires dites Desjardins, prévue aux dispositions de l'article 49 de ladite loi, un contrat pour une période n'excédant pas dix ans, déterminant les conditions du paiement annuel ou pour toute fraction d'année, de cet octroi à ladite Fédération.

« Cette somme est payée à ladite Fédération, par le trésorier de la province, à même le fonds consolidé du revenu, sur certificat du secrétaire de la province.

« 2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction. »

C'est à ce moment de la fondation de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins que les Caisses populaires ont commencé à prendre une expansion considérable et à se consolider. Nous pouvons dire que cette fondation de la Fédération provinciale, qui affirmait et réalisait l'unité du mouvement des Caisses populaires Desjardins, fut la première étape dans l'organisation efficace du mouvement Desjardins. C'était en quelque sorte assurer la succession du fondateur dans une institution permanente qui maintiendrait l'unité doctrinale et qui effectuerait la coordination efficace des efforts des Caisses dans leur travail de rédemption sociale et de relèvement économique de notre peuple.

Le prochain article traitera de l'organisation de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins.



L'évolution économique du Québec

1950-1965 *

MARCEL DANEAU,

professeur au Département d'économique, Faculté des sciences sociales de l'université Laval.

De profondes transformations ont bouleversé l'économie du Québec au cours des quinze dernières années. Et tous les secteurs de l'activité économique en furent touchés. Certains ont connu une expansion rapide, d'autres lente. La production, la main-d'œuvre, les prix et les investissements sectoriels reflètent des tendances différentes. Le secteur primaire, par exemple, a une tenue et un développement économiques moins bons que ceux du secondaire et du tertiaire. D'une façon similaire, les régions économiques du Québec subirent aussi de grands changements et, dans l'ensemble, les régions périphériques en profitent moins que les régions concentriques. De même, l'importance relative des agents économiques se modifie. L'état provincial joue un rôle de plus en plus grand dans l'activité économique globale et sectorielle en déplaçant, supportant, initiant des entreprises qui, autrement, n'auraient jamais vu le jour ou étaient menacées de disparaître. Bref, la révolution tranquille a pris durant cette période les aspects d'une révolution économique et industrielle. Comme toute révolution, elle change la face des choses et des gens. L'adaptation est parfois douloureuse. Elle change des structures et des mentalités qui peuvent être souples ou rigides. Elle engendre le développement et la friction. C'est un phénomène normal car la rapidité d'adaptation des individus est différente. Certains s'y opposent, d'autres l'acceptent ou l'appuient. C'est ainsi que se forme une nation sur les plans socio-économiques. Globalement, les multiples facettes économiques du Québec se résument aux principaux points suivants durant cette période : 1° la main-d'œuvre s'est accrue considérablement accompagnée d'un chômage chronique ; 2° le taux d'augmentation du revenu personnel s'est accéléré durant les périodes d'activités économiques intenses pour ensuite diminuer lors des dépressions quasi-

cycliques ; 3° les investissements, l'une des composantes les plus sensibles de la comptabilité nationale, ont été fort influencés par le comportement combiné de l'entreprise privée et étatique ; 4° l'état lui-même acquiert une proportion de plus en plus importante du revenu global et son action fiscale prend des dimensions encore insoupçonnées dans tous les domaines ; 5° le relèvement de l'économie québécoise est largement conditionné par sa capacité de concurrencer sur les marchés intérieurs et extérieurs. Ayant une économie ouverte, et qui est en passe de le devenir de plus en plus, le Québec ne pourra concurrencer, se développer et survivre que s'il fait montre d'un dynamisme constant et soutenu sur tous les marchés ; 6° la formation d'entrepreneurs canadiens-français compétents, possédant le sens des affaires et de l'innovation, a pris un sens aigu d'actualité ; 7° le Québec s'est forgé ou se forge les outils financiers nécessaires à son expansion ; 8° les faiblesses inhérentes à certaines régions se sont accentuées ; 9° la position relative des secteurs économiques, les uns par rapport aux autres, s'est complètement transformée.

Voyons ces nombreuses variables à l'échelle provinciale pour les analyser ensuite par secteur et par région.

ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Pour mesurer la croissance économique d'un pays, le taux de croissance à long terme du volume de production totale est utilisé. Or, au Québec, cette comptabilité globale n'existe pas. Nous emploierons donc d'autres variables pouvant servir d'indices de croissance.

A. Les revenus au Québec

Lorsque les différents revenus reçus par les citoyens du Québec sont mesurés de 1950 à 1963, il s'en dégage les faits suivants :

— le revenu personnel total a plus que doublé ;

— le revenu personnel par habitant a augmenté de 80 pour cent ;

— le revenu personnel disponible est passé de 3.15 milliards à 7.54 milliards de dollars ;

— les traitements, salaires et revenus supplémentaires de la main-d'œuvre ont plus que doublé ;

— le revenu net des agriculteurs provenant de l'exploitation agricole a diminué de 14 pour cent ;

— le revenu net des entreprises individuelles non agricoles s'est accru de 88 pour cent ;

— les intérêts, dividendes et loyers nets des personnes n'ont pas tout à fait triplé ;

— les transferts des gouvernements, à l'exclusion de l'intérêt de la dette publique ont plus que quadruplé.

Le taux de croissance annuel moyen de ces différents revenus varie entre 5 et 8 pour cent, sauf celui des transferts gouvernementaux qui atteint 11 pour cent. En agriculture, le taux de croissance est négatif, soit une diminution moyenne de 1 pour cent.

Bien entendu, le taux de croissance a évolué de façon irrégulière durant cette période. La croissance économique du Québec est marquée par des changements brusques d'orientation, soit vers la baisse, soit vers la hausse. Des hausses remarquables eurent lieu en 1950-1951, et 1955-1956. D'autre part, des baisses tout aussi remarquables furent enregistrées en 1953-1954, et 1958-1959. Depuis 1960, l'essor économique du Québec est croissant et soutenu. Il suit ainsi la tendance nord-américaine de ces dernières années. Des fléchissements sont cependant prévisibles, attribuables à des variations cycliques à court terme. Si l'évolution économique des vingt dernières années se répétait, un certain ralentissement des affaires n'est pas exclu durant les deux prochaines années. Car l'économie québécoise, comme toute autre économie d'ailleurs dont elle dépend en partie, engendre durant sa phase de croissance des forces qui amèneront un revirement ou une phase de décroissance. L'apparition d'une telle phase est une certi-

* Communication aux délégués des Caisses populaires au 9^e congrès — Juin 1965.

tude, seul le moment de son apparition ne l'est pas. Quoiqu'il en soit, un examen attentif des tendances de l'économie du Québec au cours de la dernière décennie nous révèle que la production globale et les revenus ont augmenté plus rapidement au Québec qu'au Canada et que le bien-être de la population québécoise s'est amélioré sensiblement dans l'ensemble. Mais le Québec n'a pu extirper pour autant la plaie du chômage.

B. Le niveau d'emploi au Québec

De 1945 à 1953, l'emploi de la main-d'œuvre au Québec s'est maintenu à un haut niveau grâce à une forte demande de biens et services sur les marchés intérieurs et extérieurs. La satisfaction des besoins accumulés durant la dépression de 1930 et des années de guerre explique l'expansion rapide de l'économie qué-

béquoise de cette période. Mais le retour à des conditions de paix après la guerre de Corée et le relèvement économique de l'Europe atténuèrent les forces expansionnistes ou réduisirent la demande de notre production et ce ralentissement eut des répercussions immédiates sur l'emploi au Québec.

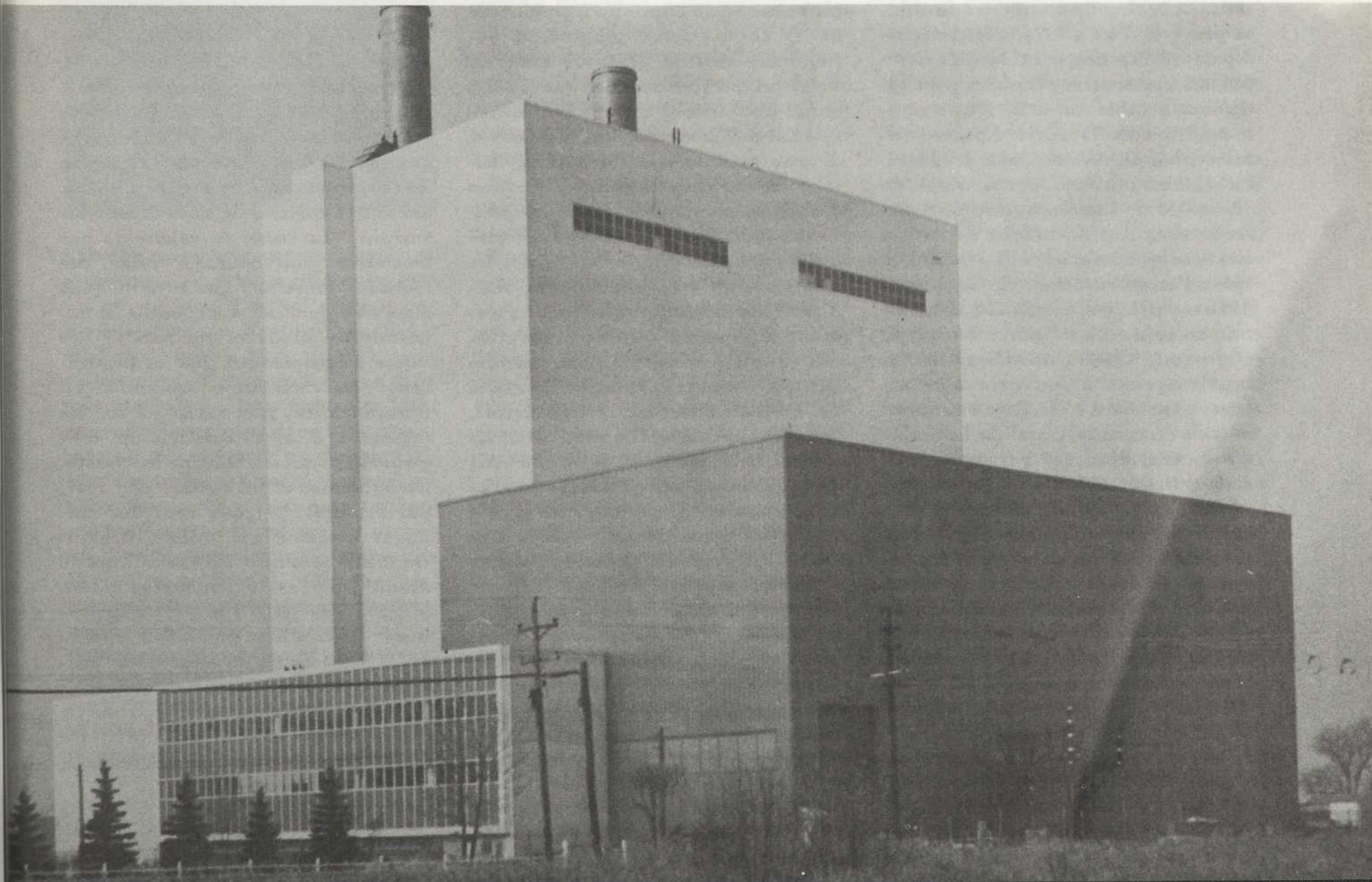
À partir de 1954, la proportion de la main-d'œuvre en chômage par rapport à la main-d'œuvre totale n'a cessé de croître jusqu'en 1961. Même les périodes d'expansion rapide comme celle de 1955 et 1956 n'ont pu réduire le chômage à un niveau acceptable, soit environ 3 pour cent. En fait, de 1950 à 1953, le taux moyen de chômage au Québec a été de 3.7 pour cent. De 1954 à 1957, il a augmenté de moitié pour atteindre une moyenne de 5.8 pour cent, puis, de 1958 à 1961, il s'est encore accru de 50 pour cent pour se fixer à 8.8

pour cent. De 1962 à 1964, le taux de chômage a légèrement fléchi à 7.2 pour cent. Il dépasse encore largement les meilleures années d'expansion économique des deux dernières décennies.

L'incidence du chômage au Québec est très inégale. Elle touche toute l'économie, il est vrai, mais certaines régions (Gaspésie, Bas Saint-Laurent, Abitibi), certaines occupations (agriculture, pêche, forêt, construction) et certains groupes d'âge (main-d'œuvre jeune non spécialisés et les plus âgés) en sont frappés plus que d'autres.

À l'échelle régionale, en particulier, le taux de chômage atteint durant certaines périodes de l'année des sommets inimaginables. En Gaspésie, par exemple, 62.5 pour cent des pères de famille d'âge actif tombent en chômage durant la période hivernale. En été, ce taux est

La centrale thermique de Tracy. (Photo : Hydro-Québec.)



réduit à 17.5 pour cent.¹ Les pertes de ressources humaines et matérielles qui découlent d'une telle situation, tant à l'échelle provinciale que régionale, sont incalculables. Et, à moins que des politiques expansionnistes continues ne soient mises en place, une détérioration possible du marché du travail ne peut être écartée. Une analyse de l'évolution de la main-d'œuvre au Québec révèle les caractéristiques suivantes, de 1950 à 1964 :

- la main-d'œuvre totale a augmenté de 35 pour cent ;
- la main-d'œuvre non agricole s'est accrue de 50 pour cent ;
- la main-d'œuvre agricole a diminué de moitié ou à peu près ;
- la main-d'œuvre en chômage a plus que doublé, passant de 63,000 en 1950 à 131,000 en 1964.

Durant les quinze dernières années, le taux moyen annuel d'accroissement de la main-d'œuvre en chômage atteint 8.4 pour cent. Si un tel taux se maintient encore dix ans, le nombre de chômeurs doublera presque d'ici à 1974, pour atteindre le chiffre respectable d'environ 240,000 chômeurs. D'autre part, le Québec semble au seuil d'une augmentation de la main-d'œuvre totale sans précédent dans le passé. La haute natalité des années de guerre et de l'après-guerre fera déferler sous peu une vague de jeunes sur le marché du travail. De 1950 à 1964, l'augmentation de la main-d'œuvre totale a été de 503,000, soit un accroissement annuel moyen d'environ 38,000 individus ou un taux moyen d'à peu près 2.2 pour cent. De 1964 à 1974, le taux annuel moyen d'accroissement de la main-d'œuvre atteindrait 3.1 pour cent. À ce rythme, il faudra créer un minimum de 630,000 emplois durant la prochaine décennie. Bref, pour éviter de graves problèmes socio-économiques, il faudra accélérer la croissance économique du Québec au cours des prochaines années. Et, pour ce faire, il ne faut compter en

aucune façon sur le secteur agricole dont le taux de diminution annuel moyen a été de 4.9 pour cent de 1950 à 1964. Enfin, nous tenons à signaler un autre point en ce qui a trait à l'emploi. Certains groupes de travailleurs ont été sans emploi durant de longues périodes. Dans les cas extrêmes, une telle prolongation a rendu cette main-d'œuvre pratiquement inemployable. À une croissance économique élevée devra donc correspondre une réadaptation de cette main-d'œuvre, permettant ainsi d'atténuer au minimum les conséquences des changements structurels dans certains secteurs de notre économie.

C. Les finances publiques au Québec

On ne peut parler de l'évolution économique du Québec sans toucher l'une de ses composantes les plus importantes : les finances publiques. De 1950 à 1963, les gouvernements provincial et municipaux ont absorbé une proportion de plus en plus grande de la production globale au Québec. Cette proportion atteindrait environ 32 pour cent de notre production aujourd'hui. C'est donc dire que l'apport gouvernemental à l'économie québécoise est devenu primordial. Bien plus, durant la dernière décennie, le taux d'accroissement des dépenses gouvernementales a nettement dépassé celui de la production provinciale. L'augmentation s'est surtout manifestée par suite d'un accroissement marqué du volume et du coût des divers services publics, comme l'enseignement, les routes, la santé et le bien-être social. Toutefois, cette évolution a été extrêmement irrégulière. De 1950 à 1963, elle peut être divisée en deux phases : la première couvre la période de 1950 à 1960 ; la deuxième, de 1960 à nos jours. Durant la première phase, le taux d'accroissement annuel moyen des dépenses totales générales brutes provinciales a été de 10 pour cent environ. Celui des dépenses totales municipales atteignait un peu plus de 9 pour cent. La vitesse de changement était à peu près similaire à ces deux paliers

gouvernementaux. Les dépenses provinciales étaient une fois et demie plus grandes que les dépenses municipales.

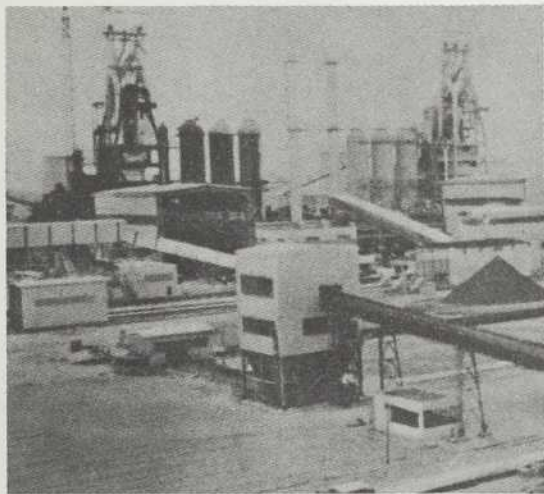
Durant la deuxième phase, le taux d'accroissement des dépenses provinciales double celui de la première phase, alors que le taux d'accroissement des dépenses municipales diminue de moitié. Dans une certaine mesure, il y a déplacement des recettes et des dépenses des municipalités vers le gouvernement provincial. Une nouvelle répartition des responsabilités entre les gouvernements provincial et municipaux est présentement en cours et provoque de profonds changements et de continuelles adaptations. Si cette tendance se continue, comme il est à prévoir, le déplacement des recettes fiscales produira de fortes tensions sur les finances municipales qui ne peuvent jouer que sur un champ très restreint de l'assiette fiscale.

D. Les investissements privés et publics au Québec

Le Québec a connu, de 1950 à 1964, une période d'investissements privés et publics sans précédent. De nombreux facteurs ont contribué à cette évolution. Une augmentation de la population et des familles a accru la demande de nouvelles habitations. La mise en valeur de nos ressources naturelles a exigé des capitaux massifs. Des revenus plus élevés en général ont stimulé la demande de biens et services et des biens d'équipement qui les produisent. La croissance urbaine a eu d'importantes répercussions sur les dépenses d'infrastructure ou d'équipement social, comme les routes, les aqueducs et les écoles. En 1961, par exemple, 77 pour cent des ménages vivaient en milieu urbain. De façon générale, les conditions de financement sont demeurées faciles grâce à des taux d'intérêt relativement bas. Une expansion rapide des investissements s'est donc produite au Québec au cours des quinze dernières années et nous pouvons en dégager les traits suivants. De 1950 à 1964, les investissements dans

1. DANEAU, Marcel, *Situation économique des familles rurales de la Gaspésie*, 1963 (inédit).

la construction, la machinerie et l'équipement ont plus que triplé. Le taux d'accroissement annuel moyen a été de 8.9 pour cent. Dans l'ensemble, le taux d'accroissement de la construction a été plus élevé que celui de la machinerie et de l'équipement. Ce qui frappe surtout lorsque l'on examine attentivement le comportement des investissements, c'est leur relative instabilité durant cette période. Non seulement le taux d'accroissement varie-t-il d'une année à l'autre, mais encore passe-t-il par des phases successives d'expansion et de contraction. Point encore plus important, son comportement volatil conditionne fortement l'économie générale du Québec. Un accroissement des investissements se traduit par une ex-



pansion de l'économie québécoise et vice versa. De 1950 à 1954 et de 1956 à 1960, le taux d'accroissement des investissements décroît. De 1954 à 1956 et de 1960 à 1964, il croît. Parallèlement, l'économie du Québec suit les mêmes tendances : le chômage ou l'emploi se généralisent, les revenus s'accroissent ou s'affaissent. Depuis quelques années, cependant, l'amplitude des variations s'atténue grâce à l'apport stabilisateur des politiques fiscales des gouvernements fédéral et provincial. Des investissements croissants dans le secteur public équilibrent, en partie, les variations qui apparaissent dans le secteur privé. Du point de vue du rapport entre les investissements et la production, notons finalement que le Québec devance le Canada, les

États-Unis et un grand nombre de pays européens. De fait, les nouveaux investissements au Québec en pourcentage de la demande globale atteignaient environ 23.6 pour cent en 1964. À une demande globale estimée à 12 milliards de dollars, les investissements privés et publics y contribuaient pour une somme de 2.7 milliards de dollars. Au Canada, ce pourcentage est d'environ 18 pour cent et aux États-Unis de 12 pour cent. De forts investissements expliquent d'ailleurs une croissance plus dynamique au Québec qu'au Canada.

E. L'épargne au Québec

L'épargne au Québec est-elle suffisante pour financer et maintenir un tel niveau d'investissements ? Si non, ne doit-on pas importer des épargnes de l'extérieur du Québec ? Un estimé de l'épargne nette des personnes et de l'épargne des entreprises les établit à moins de un milliard et quart en 1961. Pour ce qui est de l'épargne gouvernementale, elle aurait été négative ces dernières années, les dépenses excédant les recettes. Par surcroît, les investissements étatiques ont été financés en grande partie au moyen de l'emprunt.

Si l'on compare maintenant l'épargne nette des personnes et celle des entreprises avec les immobilisations totales privées et publiques, nous constatons l'évolution suivante : en 1951, l'épargne atteint 80 pour cent des investissements ; en 1953, 70 pour cent ; en 1957, 49 pour cent ; en 1959 et 1961, 57 pour cent. Il y a une diminution relative des épargnes par rapport à l'accroissement des investissements. Les épargnes annuelles ne seraient pas suffisantes pour financer les investissements au Québec. Sa croissance économique dépend donc encore dans une large mesure de l'entrée de capitaux en provenance des autres provinces canadiennes, des États-Unis ou de l'Europe. Il y a lieu de se demander, toutefois, si une diminution des dépenses de consommation ne pourrait accroître les épargnes au Québec.

F. Les dépenses de consommation au Québec

De 1950 à 1963, les ventes au détail effectuées au Québec ont plus que doublé, passant de 2.2 milliards de dollars à 4.8 milliards de dollars. Le taux d'accroissement annuel moyen a été de 6.2 pour cent durant cette période. Mais l'augmentation a varié selon les années d'expansion ou de contraction économiques, étant plus lente dans celles-ci que dans celles-là. De façon générale, cependant, une amélioration sensible du niveau de vie moyen s'est traduite par une augmentation rapide de la demande de biens durables et non-durables et des services. La demande de biens durables, comme l'automobile, a évolué très rapidement au cours des quinze dernières années. Par exemple, la valeur au détail de tous les véhicules automobiles neufs vendus au Québec a plus que triplé. De 167 millions en 1950, les ventes ont grimpé à 527 millions en 1963. Quel est maintenant l'effet d'un tel accroissement sur l'épargne personnelle ? Le pourcentage du revenu personnel disponible absorbé par l'épargne nette des personnes varie d'une année à l'autre. En longue période, il se maintient en moyenne à 7 pour cent du revenu disponible. Si un tel taux d'épargne se maintient au cours des années à venir au Québec, les épargnes nettes globales personnelles augmenteront avec un accroissement du revenu disponible. Mais, sans une élévation du taux d'épargne lui-même, ce qui est peu probable, les épargnes personnelles ne croîtront jamais assez rapidement pour rejoindre et pour permettre un auto-financement substantiel des investissements au Québec. D'autre part, l'épargne forcée par l'établissement d'un système universel de caisses de retraite constituera d'ici peu une importante source de capitaux pour la province. Quelles en seront les profondes répercussions sur le volume des épargnes et sur le taux des épargnes privées, nul ne saurait encore le dire. Aux États-Unis, l'expérience prouve que les effets n'ont pas été très sensibles. (À suivre.)

Au commencement du siècle, les Madelinots relèvent du Québec au point de vue politique, de Charlottetown, côté religieux,¹ d'Ottawa quant à la pêche. Ils commercent en anglais avec la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement a finalement réglé la question de la tenure, mais les Madelinots s'en désintéressent — après avoir si longtemps récriminé contre le régime — et se préoccupent peu de racheter leurs terres. C'est maintenant des marchands qu'ils se plaignent. Première Grande Guerre. Prospérité. Puis, la crise. Les pêcheurs des Îles piétinent... Ils entendent parler de la coopération, s'y intéressent. Faillite, puis regain de vie. Les pêcheurs commencent à se ressentir des bienfaits de la coopération...

En 1901, la population des Îles est de quelque 6,200 habitants dont les deux tiers sont des Acadiens. La moitié de l'autre tiers est formée de Français, de Canadiens français, de quelques Irlandais et Écossais. Le reste est constitué des populations des deux îles sises aux extrémités de l'Archipel, les deux communautés écossaises de l'île d'Entrée et de la Grosse-Île, qui se tiennent à l'écart du gros de la population des Îles, ce qui leur est facile vu leur situation géographique.

Au début du siècle, le régime des seigneurs s'éteint aux Îles-de-la-Madeleine. Isaac Tristram Coffin vend ses droits à la *Magdalen Islands Company* contre \$100,000. Cette entreprise a formé de grands projets : construction d'entrepôts à poisson, exploitation de la magnésie que l'on trouve, aux Îles, dans les champs. Les habitants pensent immédiatement à la plus-value possible de leurs terres, et c'est la seule fois qu'un mouvement un peu considérable de rachat de terres se dessine là-bas. Soixante-quinze habitants régularisent leur droit de propriété.

Chose assez surprenante, après s'être plaints durant tant d'années des seigneurs, de la tenure, après avoir pétitionné les gouvernements durant des décades, pour finalement obtenir, après les travaux des multiples comités créés par les autorités pour régler la question, ce qu'ils voulaient, les Madelinots s'en désintéressent. L'État provincial offre pourtant de rembourser le tiers du prix de rachat. En 1898, seulement² six occupants rachètent leurs terres ; quatorze, en 1889 ; six, en 1900 ; deux, en 1901 ; neuf, en 1902. En 1915, alors que toutes les terres ne sont pas encore rachetées, le gouvernement québécois, pour aider les occupants, légifère de façon à leur permettre de payer les deux tiers du prix (l'État s'occupant du premier tiers) par versements, à un taux d'intérêt de six pour cent par an sur le solde. Le prix des terres est fixé à \$20. l'acre. Les Madelinots bougent peu... « se prévalent bien lentement de la loi qu'ils ont tant réclamée ».³ Ils vont maintenant se plaindre des marchands dont ils dépendent.

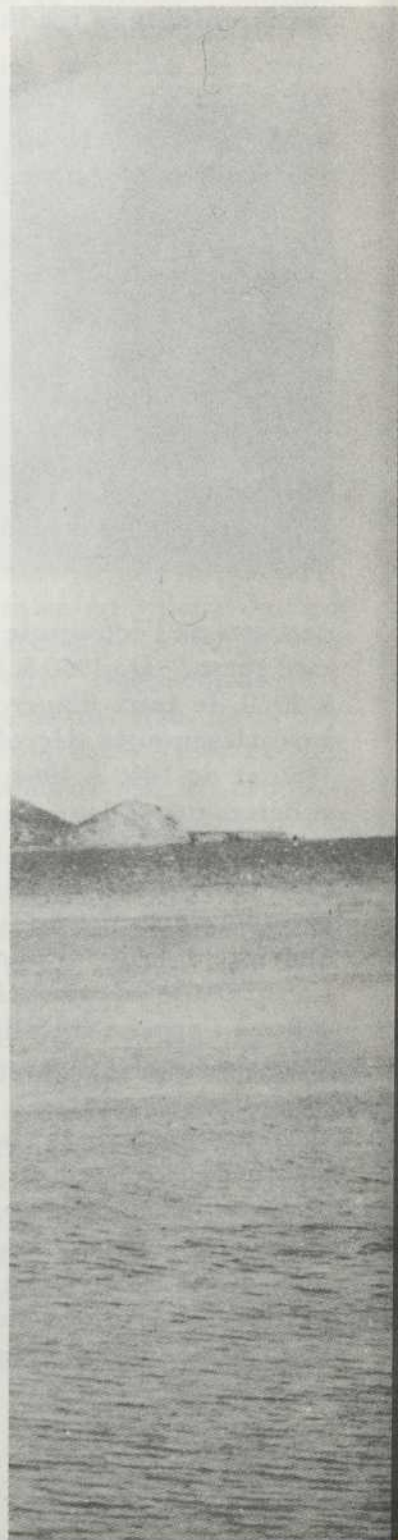
Pour comprendre la situation, il faut examiner le rôle des marchands au début de la colonie. Les lettres patentes accordées au comte de Saint-Pierre,⁴ en 1722, lui accordent un monopole puisqu'elles obligent les habitants à lui acheter « les marchandises, effets, denrées et boissons dont ils

1. Les Îles-de-la-Madeleine relèvent maintenant du diocèse de Gaspé — depuis 1947.

2. Chiffres cités par Robert Rumilly dans *Les Îles-de-la-Madeleine*, Les éditions Chanteclerc, Limitée, Montréal, 1951. Je me suis, pour le cadre du présent article, référé à certains chapitres de cet ouvrage.

3. RUMILLY, Robert, *Les Îles-de-la-Madeleine*, déjà cité.

4. LEFRANÇOIS, Jean-Jacques, « Voyage aux Îles-de-la-Madeleine — I », *La Revue Desjardins*, août-septembre 1965.



Voyage aux Îles-de-la-Madeleine - III

TEXTE ET PHOTOS DE JEAN-JACQUES LE FRANÇOIS

auront besoin », et à lui vendre « les denrées, marchandises, pelleteries et poissons qu'ils auront à donner en échange ».⁵

« Ce régime », écrit Robert Rumilly,⁶ « conforme aux habitudes du temps, prétendait se justifier, non seulement par les risques du concessionnaire, mais par la protection qu'il fournissait aux habitants en y faisant porter les choses dont ils ont besoin et dont ils manqueraient sans son concours. Ce genre de monopole, aboli en droit, s'est perpétué en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ».

5. *Inventaire des insinuations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*. Pierre-Georges Roy, Archives du Québec, 1921.

6. *Op. cit.*

Le Madelinot est un pêcheur, non un agriculteur. Il n'a que du poisson à vendre. Tout ce dont il a besoin doit être acheté. Le marchand lui avance donc agrès, vêtement, nourriture. Son compte est « ouvert », comme dit, de nos jours, la réclame des grands magasins. À son retour de la pêche, le pêcheur porte son poisson chez le marchand et là, on fait ses comptes. Celui du pêcheur se solde toujours par un déficit. Il est « dans le rouge » d'une façon constante. Le pêcheur ignore le prix du poisson ; le marchand, lui, le sait. Le pêcheur accepte — est forcé d'accepter — ce que lui paie le marchand pour sa prise. Ce dernier, au courant des prix du marché, revend le poisson aux grandes entreprises de la Nouvelle-Écosse. Chez le marchand, tout se passe en « écritures aux livres ».

La rade du Cap-aux-Meules. À l'arrière-plan, le North-Gaspé, de la Clarke Steamship Company Limited.





Vendredi soir. Retour au port. On cause de l'expédition...

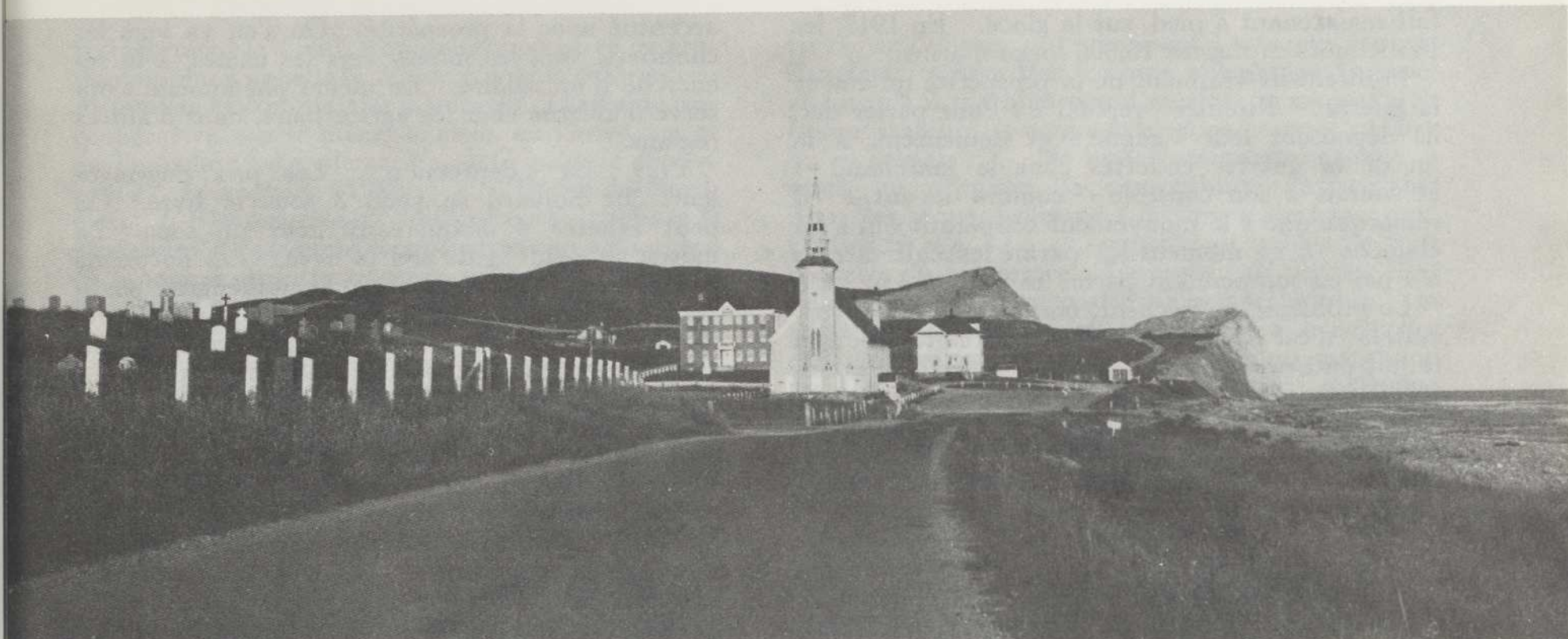
Il faut entretenir les canots... On est ici au Gros-Cap.



C'est le troc. Et l'on a dit que nombre de pêcheurs, aux Îles, n'avaient jamais, à cette époque, tenu une piastre ou une pièce de monnaie dans leur main. « Après avoir travaillé sur la mer tout l'été, les pêcheurs se trouvent sans rien pour passer l'hiver, quand toutes les dépenses de la pêche sont payées et les pertes réparées ».⁷

La *Magdalen Islands Company* se débarrasse tôt de ses droits. Et ce sont des marchands, venus de l'extérieur, des individus et non de grandes entreprises commerciales, ce fait est à observer, qui s'installent aux Îles où la population d'ailleurs les accueille, et où ils fondent des foyers, élèvent des enfants. La population, non seulement accueille ces nouveaux venus, mais elle choisit souvent parmi eux ses conseillers, ses maires, voire ses députés. Il ne faudrait pas voir en ces marchands, qui eurent le dessus, de gros méchants qui s'en venaient aux Îles exploiter les pauvres pêcheurs. Ils y arrivaient tout simplement plus instruits, avec des capitaux, et avec des méthodes de commerce, aussi.

7. L'abbé Miville-Deschênes. Cité par Robert Rumilly.



Le Havre-aux-Maisons.

Au régime de la tenure, donc, succède celui des marchands. Et l'émigration continue. On s'en va un peu partout : vers le Nouveau-Brunswick, vers les grandes villes, vers les U. S. A.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur l'activité du pêcheur madelinot. La saison de la pêche commence vers la fin de l'hiver par la chasse au phoque et au loup-marin. Autrefois, on chassait le phoque en bateau. On va à pied, aujourd'hui, sur la glace, et on a vu, au cours d'émissions télévisées et par des reportages récents, comment se fait l'horrible massacre du loup-marin sur la glace.

À la mi-avril, le hareng, poursuivi par la morue, s'amène et on le capture à la seine. Trois ou quatre semaines plus tard, c'est la morue. On la pêche durant tout l'été, à la ligne de fond, surtout. Il y a aussi le maquereau gras, que l'on attrape à la ligne.

La pêche au homard est une spécialité. La loi fixe rigidement la durée de cette pêche qui se fait par le moyen de « cages » et qui se termine le 10 juillet. Enfin, sur les barres, les « dunes », comme on dit aux Îles, on ramasse des coquillages : coques, moules, pétoncles. À mon départ des Îles, au mois de juillet, la découverte d'un fond de pétoncles y faisait les frais de la conversation ; on formait des projets en vue de cette pêche nouvelle. Et *Le Madelinot*⁸ titrait, dans son édition du 31 juillet : « Les pétoncles, nouvel apport à l'économie des Îles ». Le texte qui suivait rapportait qu'« au moins 8 petits chalutiers des Maritimes sont maintenant à draguer un fond de pétoncles découvert à quelque 6 milles au sud-ouest de l'Île d'Entrée.

8. Journal bi-mensuel des Îles-de-la-Madeleine, publié au Cap-aux-Meules.

Ce fond, qui s'étend sur une vingtaine de milles, soit jusqu'au Corps-Mort, ne serait d'ailleurs pas le seul, et vu la grande demande de ce délicieux mollusque qu'est la pétoncle, on peut s'attendre à ce que tous les environs de l'archipel soient explorés dans le but de découvrir d'autres fonds. Les bateaux, qui s'adonnent à cette pêche depuis le début de juillet, rentrent chaque soir au port du Cap-aux-Meules avec des prises moyennes de 600 à 1,000 livres, soit une valeur brute d'environ \$400. à \$500. par embarcation ».

L'éperlan clôt, en octobre, la saison de la pêche. Et c'est l'hiver. Et l'isolement. On se souvient des manchettes de journaux qui ont fait état de la misère terrible des Madelinots au cours de certains hivers. Le pêcheur ne gagne rien durant l'hiver.

Les années de guerre, si elles sont dures pour les populations qui reçoivent les bombes sur la tête, en sont généralement de prospérité chez celles qui, à cause de leur situation géographique, ou par la sagesse de leurs gouvernants, se trouvent à l'écart du conflit, éloignées du théâtre des opérations militaires.

La première Grande Guerre (1914-1918) fut ainsi pour les Madelinots une occasion de prospérité. Dès 1901, l'État provincial avait commencé à tracer des routes là-bas, le gouvernement fédéral, à construire des quais. La guerre fit grimper les prix du poisson. Les garçons s'en furent travailler dans les chantiers, à la coupe du bois à pâte ; les filles partirent pour les usines à munitions de Montréal. On délaissa le peu d'agriculture qui se pratiquait aux Îles.

Les pêcheurs profitèrent de ce moment de prospérité pour moderniser leur outillage. En 1916, les canots à moteur paraissent aux Îles. On modifie certaines méthodes. La chasse au phoque se

fait maintenant à pied, sur la glace. En 1917, les Madelinots capturent 15,000 loups-marins.

Profitent-ils vraiment de la prospérité qu'amène la guerre? Rumilly⁹ répond: « Pour parler net, ils dépensent leur « gagne » et demeurent, à la fin de la guerre, endettés chez le marchand — et soumis à son contrôle — comme devant. » Il remarque que « le mouvement coopératif qui s'est ébauché (à ce moment-là) parmi les cultivateurs n'a pas eu son pendant parmi les pêcheurs ».

Le problème du pêcheur, comme celui de l'agriculteur, n'est pas simple. Il a fait longtemps, et il le fait encore en ce moment, le sujet d'études des spécialistes, dont, près de nous, ceux du *Bureau d'aménagement de l'est du Québec (B. A. E. Q.)* dont nous parlerons dans le dernier article de cette série. Revenu instable, méthodes souvent archaïques, bateaux trop petits pour s'aventurer à la recherche ou à la poursuite des grands bancs de poisson. En 1922, 38% de la valeur totale des pêcheries du Québec (les pêcheries, à ce moment-là, relèvent encore d'Ottawa — le gouvernement cen-

accentué avec la prospérité. On s'en va vers les chantiers, vers les mines, vers les usines, à la recherche d'un salaire. Le même phénomène s'observe d'ailleurs chez les agriculteurs, dans d'autres régions.

1929. La « dépression ». Les prix dégringolent. Le homard se vend 3 sous la livre. On peut acheter 4 maquereaux pour un sous. La morue se vend $\frac{3}{4}$ de sou la livre. Les flottes de pêche étrangères, françaises et italiennes, particulièrement, sont à l'œuvre sur les bancs de Terre-Neuve. Même les pêcheries des Maritimes sont en avance sur celles des Îles et de la Gaspésie.

En 1930, alors que tout va mal, monseigneur Moses Coady, d'Antigonish, apôtre de la coopération, donne une conférence aux Îles-de-la-Madeleine. L'abbé Alphonse Arsenault, arrivé aux Îles comme directeur du collège des garçons, s'éprend de l'idée, croit qu'elle peut servir là-bas, propage le thème de la coopération. Nommé curé du Havre-aux-Maisons, l'année suivante, il y trouve un « club d'achat » qu'ont formé des pêcheurs pour se pour-

Le Cap-aux-Meules. Vue du quai, les grands fumoirs de La coopérative centrale.



tral avait remis au Québec l'administration de ses pêcheries, le 13 février 1922, mais cela excluait celles des Îles-de-la-Madeleine), proviennent des Îles. En 1926, ce pourcentage est tombé à 26.2%.¹⁰

■

En 1921, la population madelinienne est de 7,127 personnes. Le mouvement d'émigration s'était

voir d'agrs à meilleur compte. Des Madelinots préoccupés, messieurs Anthime Hubert, Stanislas Turbide et Alfred Boudreau, que l'on retrouvera avec Ovide Hubert et Hormisdas Langlais qui représenta longtemps les Îles à la Législature et voua au bien-être de leurs habitants toute son énergie,

9. RUMILLY, Robert, *op. cit.*

10. *Idem.*

transforment le « club » en une coopérative de production qui s'appelle la *House Harbour Fishermen's Federation* et compte 150 membres. On fonde une coopérative, sur le même modèle, au Gros-Cap, et on l'appelle (naturellement...) *Grindstone Fishermen's Association* (1933). À l'Étang-du-Nord, c'est *L'Étang-du-Nord* (difficulté à traduire?) *Fishermen's Federation*, coopérative qui s'occupera de la morue et du maquereau, et qui construit par corvées, des saloirs et des séchoirs à morue.

Mais c'est la crise. On songe à emprunter. Les Caisses populaires n'existent pas encore aux Îles. Pour plaire à leurs membres, les coopératives leur paient le poisson plus cher que le font les marchands. Aucun fonds de réserve. Dans l'esprit des gens, les coopératives sont l'instrument pour faire la guerre aux marchands. Enfin, on mêle production et consommation et on fait crédit.

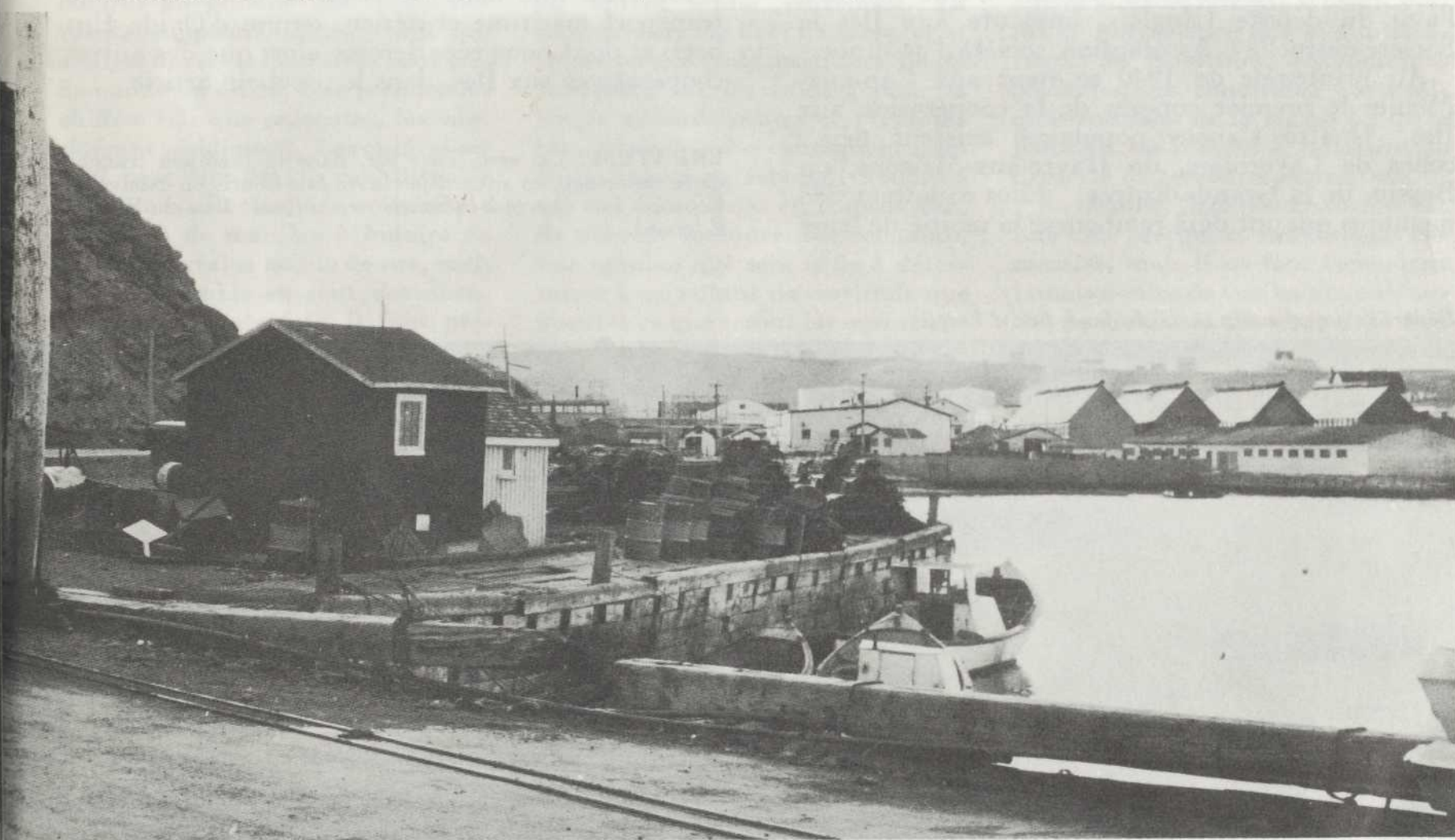
En Europe, la situation se détériore. L'Italie mussolinienne rêve d'un nouvel empire romain. Lorsque ses troupes entrent en Éthiopie, la flotte

tives par des gens qui ignoraient à peu près tout de l'anglais. « Aux Îles, comme ailleurs au Québec, et jusqu'à il y a bien peu d'années, on croyait que la comptabilité, le commerce, ça ne pouvait se faire qu'en anglais... Ne nous enseignait-on point, à nous, au primaire, la comptabilité en anglais? Aux Îles, donc, le terme « facture » était inconnu. C'était la *slip*. La *slip* constituait la base de tout contrôle du commerce. On inscrivait sur des *slips* ce que le pêcheur prenait chez le marchand ou à la coopérative, *slips* qu'on « balançait » avec celles qui montraient les prises apportées au marchand ou à la coopérative. Les *slips* étaient marquées *paid* ou autre chose en anglais, me confiait monsieur Ovide Hubert; on ne savait pas trop ce que ça voulait dire, mais ça marchait... »

■

En 1936, le gouvernement du Québec projette la construction d'entrepôts frigorifiques au Bassin et à l'Étang-du-Nord, crée une pépinière au Cap-

À l'avant-plan, les « cages » à homard, entassées sur le quai. On est au 16 juillet: la période de la pêche au homard est finie aux Îles.



anglaise passe en Méditerranée.¹¹ L'Angleterre et ses alliés décrètent des sanctions économiques contre l'Italie. Celle-ci étant grande acheteuse de morue, les pêcheurs écopent... Les coopératives s'écroulent. La *House Harbour Fishermen's Federation* fait une proposition à ses créanciers et règle à 25 sous « dans la piastre ».

J'ai demandé à monsieur Ovide Hubert¹² le pourquoi de ces appellations anglaises des coopéra-

aux-Meules, construit un vaste hôpital, améliore

11. On a dit que la flotte anglaise, au moment de son entrée en Méditerranée, n'avait de munitions que pour à peine une salve. L'Italie n'en continua d'ailleurs pas moins, et avec succès, sa campagne.

12. Monsieur Ovide Hubert, l'un des grands coopérateurs des Îles, est maintenant au service de *La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins*, Service de l'éducation.

les routes, entreprend des pourparlers avec la *Clarke Steamship Company Limited* qui inaugure un service Montréal-Gaspé-les-Îles.

Mais vient la guerre. 1939. À Québec, le gouvernement tombe. La nouvelle administration arrête les travaux entrepris aux Îles. Le projet de construction des entrepôts est abandonné. On invoque le fait que les pêcheries relèvent d'Ottawa. Et l'on voit se passer une chose extraordinaire : tous les matériaux amenés aux Îles pour la construction des fameux entrepôts sont remis à bord de bateaux et transportés quelque part en Gaspésie !

En 1937, *La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins*, à la demande du député Hormisdas Langlais, envoie l'abbé Émile Turmel, propagandiste, prêcher aux Îles. De son côté, l'université Saint-François-Xavier, d'Antigonish, y dépêche des propagandistes qui fondent des cercles d'étude « pour reprendre l'effort coopératif par la base ». Des Caisses populaires se fondent. L'élan est de nouveau donné, se propage aux coopératives. Celle de l'Étang-du-Nord, fondée par 189 pêcheurs en 1933, n'en comptait plus que 11 ; elle adhère au mouvement, remonte la pente. Ovide Hubert, l'ami du député Langlais, implante aux Îles la Société mutuelle L'Assomption, société d'assurance.

Au printemps de 1940 se tient aux Cap-aux-Meules le premier congrès de la coopération aux Îles. Quatre Caisses populaires existent déjà : celles de Lavernière, du Havre-aux-Maisons, du Bassin, de la Grande-Entrée. Elles comptent 583 membres qui ont déjà remboursé la moitié de leurs

prêts. Car les Caisses populaires se sont immédiatement mises à l'œuvre pour aider les pêcheurs à se désendetter. Au lendemain du congrès, une Caisse populaire se fonde au Havre-Aubert. À la Grosse-Île, les Anglais fondent leur propre Caisse populaire. En 1943, naît la Caisse populaire de la Pointe-aux-Loups. Les Caisses populaires, appuyées par *La Fédération*, aident les coopératives qui se relèvent et se réorganisent.

Les coopératives collaborent maintenant entre elles. Elles se donnent des noms français, se placent sous la loi des syndicats coopératifs de Québec, construisent des saloirs, des séchoirs, une homarderie. Par la coopération, le pêcheur tire parti de la prospérité qu'amène la seconde Grande Guerre.

Les coopératives, comme les établissements des marchands, d'ailleurs, fonctionnent difficilement à cause de l'insuffisance des moyens de transport par eau. Il faut vendre et expédier le poisson avant l'automne parce qu'il n'y a pas de navigation d'hiver. Il faut, en même temps, s'approvisionner pour tout l'hiver. *La Clarke Steamship Company Limited* ne peut pas se charger de tout le transport. C'est ainsi que naît, en 1944, la Coopérative de transport maritime et aérien, œuvre d'Ovide Hubert, et dont nous reparlerons, ainsi que des autres coopératives aux Îles, dans le prochain article.

ERRATUM : J'ai erré, bien sûr, dans la première tranche de ce reportage, en situant le Havre-à-la-Souris en Nouvelle-Écosse. Le Havre-à-la-Souris est dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Départ de grand matin . . . Au fond, l'île d'Entrée.



L'analyse financière

ROSARIO TREMBLAY

Avant d'entrer dans le sujet proprement dit, certaines observations s'imposent. Nous verrons ensemble les principales manières d'analyser un bilan et l'état des revenus et dépenses au point de vue du prêteur. Encore une fois, ces méthodes en usage courant aident à étudier des demandes d'emprunt des coopératives et elles peuvent également servir à l'étude de toute demande de prêt faite par des sociétés ou des personnes dans les affaires.

Il faut faire l'analyse par déduction et avec du gros bon sens. Contrairement au vérificateur qui, lui, a accès aux livres pour y vérifier les chiffres ou obtenir des renseignements supplémentaires, celui qui analyse des états financiers pour une demande de crédit doit prendre les chiffres tels que présentés, les considérant véridiques. Les chiffres seront peut-être parfois mal disposés et les item mal classifiés, voire même présentés de manière à induire en erreur à certains points de vue, mais dans l'ensemble ce sont des documents dignes de foi. Il faut présumer que celui qui les a préparés est honnête et sincère.

Un item, tout en étant exact, peut induire en erreur ; ainsi :

Obligations du Canada, etc. \$25,000.

Une analyse peut révéler la distribution suivante :

Obligations du Canada.....	\$ 1,000.
Autres obligations de moindre valeur.....	\$24,000.
	<hr/>
	\$25,000.

La technique de l'analyse financière d'un bilan consiste principalement à comparer :

a) la proportion arithmétique de diverses valeurs les unes par rapport aux autres et aux totaux des groupes de valeurs ;

b) la proportion arithmétique de bilans successifs de la même entreprise, l'un par rapport à l'autre ;

c) la proportion arithmétique du bilan à celui d'une autre maison exerçant un commerce semblable.

Les méthodes d'analyses des états financiers se sont grandement déve-

loppées ou perfectionnées depuis quelques années à cause du nombre grandissant des corporations de toutes sortes : compagnies à fonds social, coopératives, etc. Les analyses permettent d'arriver à une opinion pouvant servir de guide à la commission de crédit pour accorder ou refuser un prêt. Nous avons bien dit « une opinion », parce que l'analyse des états financiers ne constitue qu'un seul des nombreux procédés que comportent l'étude et l'acceptation de demandes de crédit.

En effet, la tenue de livres consiste à enregistrer les transactions commerciales, financières, industrielles ou autres d'une entreprise. La comptabilité est l'art de préparer et présenter des états financiers, de les interpréter et les utiliser pour la bonne administration et l'orientation générale. En conséquence, les états financiers reposent toujours sur des faits passés et, comme tels, ils peuvent indiquer une tendance, une opinion qui sera utile à déterminer avec autant de certitude que possible ce que seront les opérations futures de l'entreprise.

Le bilan est l'état de l'actif et du passif après la fermeture des comptes d'opérations au terme de l'année financière. Il reflète la situation financière à une date déterminée, mais passée. C'est en quelque sorte une photographie, un instantané d'une situation financière. Une seule journée après la préparation d'un bilan, il est devenu, à certains égards, inexact, même si aucune transaction n'a été effectuée, parce qu'il faut quand même tenir compte des amortissements, des revenus et des dépenses accrus et différés, etc. Quels seront les chiffres d'un bilan dans un mois ou un an ? Impossible de le savoir ; l'avenir seul le dira.

L'état des revenus et dépenses (ou des opérations d'une entreprise industrielle) représente l'ensemble des diverses transactions de l'année sociale ou de toute autre période déterminée et indique les résultats obtenus, à l'exception de certaines opérations affectant directement des item de l'actif et du passif, ou du

capital ou surplus. Il comprend les ventes, les achats, les inventaires au début et à la fin de la période, les dépenses d'exploitation et d'administration, les revenus et dépenses de capital et autres, le revenu net ou le déficit. C'est l'histoire des opérations de la période déterminée. Ici encore, l'analyse repose sur des faits passés.

Voilà pourquoi il ne faut pas considérer l'analyse financière comme une base absolue pour juger les demandes de crédit soumises. C'est un procédé utile, important, nécessaire même. Mais il faut toujours tenir compte de plusieurs autres facteurs tels que le crédit moral et l'expérience des administrateurs, les conditions économiques générales, les conditions économiques spéciales de la région ou de la paroisse, les besoins à satisfaire, la capacité de remboursement, etc.

En résumé, l'analyse financière est une aide précieuse, voire même nécessaire, mais il ne faut cependant jamais perdre de vue les circonstances particulières de temps, de lieu ou autres qui peuvent influencer la décision finale.

ma Caisse populaire

revue d'information à l'intention des familles. Unique en son genre. Paraît à tous les deux mois. \$3.00 le cent exemplaires.

Autorisation et signature des quittances, cessions de priorité, mainlevées

LE CONSEILLER JURIDIQUE

QUESTION :

Qui autorise les signatures des quittances, mainlevées, des cessions de priorité? Qui autorise la ou les personnes à les signer?

RÉPONSE :

Le problème soumis a trait aux résolutions qui doivent être adoptées lorsque la commission de crédit autorise la signature d'une quittance, d'une mainlevée ou d'une cession de priorité, le tout suivant l'article 63 de la loi des Caisses d'épargne et de crédit.

Il est bon de souligner ici que seule la commission de crédit a le pouvoir d'accorder semblables quittances, mainlevées ou cessions de priorité.

La décision de la commission de crédit s'exprime par résolution et, à mon avis, je suis d'opinion bien humble que chaque résolution doit être spéciale, c'est-à-dire référer de

façon spécifique à l'emprunt, au notaire instrumentant, à la date, au nom de l'emprunteur, et voire même au numéro d'enregistrement s'il s'agit d'un acte hypothécaire.

Le registraire, exerçant les pouvoirs quasi-judiciaires qu'il possède, refusera habituellement toute quittance qui ne soit pas spéciale. Je sais que c'est là pour la plupart des registraires dans la province l'attitude qu'ils ont adoptée à ce sujet.

Il en résulte que cette résolution doit être à l'appui de la quittance notariée ou sous seing privé.

La commission de crédit ayant autorisé l'opération juridique, il appartient au conseil d'administration de désigner les personnes autorisées à signer au nom de la Caisse tout contrat ou tout autre document (voir article 75 de la loi des Caisses d'épargne et de crédit).

Dans la plupart des cas le conseil d'administration autorise le gérant

en sa qualité de gérant à signer le document seul ou avec un autre administrateur ou autre personne quelconque. Peut-on envisager qu'une résolution semblable ait un caractère permanent, c'est-à-dire soit valable jusqu'à la nomination d'un nouveau gérant qui s'impose chaque année? En matière de corporation, le gérant ou le secrétaire demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé mais en vertu de la loi des Caisses d'épargne et de crédit, le conseil d'administration, à sa première séance après l'assemblée d'organisation, ou après l'assemblée annuelle, choisit le gérant. De par la loi il faut donc, je crois, admettre que, chez nous, le gérant n'a pas une fonction d'un caractère permanent. Je ne crois pas que l'on puisse envisager l'enregistrement d'une résolution qui ait un caractère permanent jusqu'à révocation.

Notes et commentaires

CYRILLE VAILLANCOURT

Les accidents mortels de la route au Canada

Les accidents de la route au Canada ont fait 424 victimes en juin dernier, et 1,897 entre janvier et juin 1965, soit une augmentation de 14.6% sur le mois de juin 1964, et de 3% sur la période de janvier à juin de l'an dernier.

La province de Québec a enregistré, en juin 1965, 135 accidents mortels de la route, qui ont fait 158 victimes. De janvier à juin 1965, le nombre des victimes de la route s'est élevé à 618.

La population du Canada

Au 1^{er} juillet 1965, la population du Canada était de 19,604,000 habitants,

soit une augmentation de 1,366,000 ou 7.5% depuis le recensement de 1961, et de 333,000 ou 1.7% depuis le 1^{er} juillet 1964.

Les faillites au Canada en 1964

En 1964, il y a eu au Canada 2,499 faillites, comparé à 2,158 en 1963 et 1,901 en 1960. 39% des faillites en 1964 se produisirent dans la province d'Ontario, 50% dans la province de Québec.

La vente des boissons alcooliques

Les recettes des gouvernements fédéral et provinciaux provenant de la Régie et des taxes sur la vente des

boissons alcooliques au cours de l'année terminée le 31 mars 1964 ont atteint 555 millions de dollars, une hausse de 25 millions, soit de 5% sur l'exercice précédent. La valeur des ventes de boissons alcooliques a atteint 1,079 millions de dollars, soit une augmentation de 6%, les ventes de vin marquant une avance de 9%, les spiritueux, de 7%, la bière, de 5%.

Les étudiants dans les universités

Près de 175,000 étudiants se sont inscrits dans les universités canadiennes, cet automne, c'est-à-dire cinq fois plus qu'il y a 25 ans. On prédit qu'en 1970 il y en aura au-delà de 300,000.

Qu'est-ce que la coopération ?

PAUL-ÉMILE CHARRON



La coopération exprime l'action de coopérer, comme la manducation exprime l'action de manger. Coopérer signifie agir avec un autre dans un but précis.

Pour coopérer, il faut être deux ou plusieurs personnes. Il faut aussi que ceux qui coopèrent ensemble aient un même but et veuillent l'atteindre. C'est là le sens général de la coopération.

Toute coopération implique une union d'efforts, une action conjointe en vue d'un même objectif. Et ceux qui coopèrent, s'ils veulent que leurs efforts soient efficaces, c'est-à-dire les conduisent au but qu'ils recherchent ensemble, doivent être d'accord sur leur objectif commun ; ils doivent comprendre et vouloir la même chose s'ils veulent que leurs efforts convergent dans la même direction, et soient ordonnés au même but et qu'ils aient la puissance résultant de leur union.

La coopération fait donc appel à l'intelligence et à la volonté de ceux qui coopèrent. Les coopérateurs doivent percevoir un même objectif, en comprendre la valeur, puis vouloir poser ensemble les actes requis pour l'atteindre.

La coopération c'est bien davantage qu'une série d'actions individuelles sans lien entre elles puisque la coopération implique la coordination des actions personnelles vers un même objectif. Tout cela nécessite des efforts d'intelligence et de volonté qui ordonnent et conjuguent les actions personnelles de façon à multiplier leurs forces et à les rendre puissantes et efficaces.

Tous ces éléments sont essentiels à toute coopération ou collaboration prise dans son sens général. Et tous ces mêmes éléments se retrouvent dans l'action coopérative envisagée dans son sens particulier lorsqu'on parle de cette forme particulière de coopération ou collaboration qui se réalise dans l'institution coopérative.

La coopération appliquée à l'organisation économique veut répondre à une nécessité. Les hommes ont des besoins de différents ordres qu'ils doivent satisfaire.

Ils peuvent prendre les mesures nécessaires pour les satisfaire eux-mêmes. Ils peuvent aussi laisser les autres s'en occuper pour eux.

Les coopérateurs ont décidé, eux, d'y voir eux-mêmes. Ils assument la responsabilité de se bâtir des entreprises et des institutions qui leur permettent de satisfaire leurs besoins communs. C'est ainsi qu'ils ont mis sur pied des Caisses populaires pour organiser, à même leurs épargnes mises ensemble, une source de crédit mutuel les aidant à opérer leurs entreprises de production, etc. . . . Ils ont organisé des sociétés d'assurance qui les protègent contre certains risques de la vie, etc.

Les coopératives naissent de besoins à satisfaire :

Besoins d'épargne et de crédit, qui ont donné naissance aux Caisses populaires ;

Besoins de transformation ou d'écoulement des produits de la ferme, qui ont provoqué la naissance des coopératives agricoles ;

Besoins d'alimentation, de vêtements, d'articles ménagers, qui ont présidé à l'organisation de magasins coopératifs ;

Besoins de logement, qui ont donné naissance aux coopératives d'habitation ou de logement ;

Besoins de sécurité et de protection qui ont engendré les coopératives d'assurance contre les risques d'incendie, d'accident, de maladie, de mort, etc. . . .

Ces besoins doivent être réels, et ils doivent être ressentis par les membres de la coopérative qui est appelée à les satisfaire. Au surplus, les membres doivent être convaincus à fond que leurs besoins seront mieux satisfaits ou à meilleur compte par leur action coopérative que par leur action individuelle, c'est-à-dire en ayant recours à des moyens collectifs plutôt qu'à des moyens individuels.

Les coopérateurs qui veulent que leur coopérative opère efficacement doivent s'entendre sur les objectifs communs qu'elle doit poursuivre et sur la nécessité de leur action coopérative ordonnée aux mêmes objectifs. Ils doivent aussi être d'accord sur les moyens à prendre pour les atteindre.

Donc, même compréhension des buts, même volonté des objectifs communs, en vue d'une même action conjugée de tous, et entente vis-à-vis les moyens à prendre pour atteindre au succès.

C'est la coordination intelligente et soutenue des efforts des coopérateurs en fonction des objectifs communs qui rend puissante et féconde l'action coopérative au niveau des coopérateurs qu'une telle action coopérative forme et renforce et au plan des résultats économiques qu'elle engendre.

Dans un prochain article, nous verrons ensemble les éléments qui forment la coopérative.

À la manière des étudiants en médecine qui font la dissection des corps pour en examiner la constitution cellulaire et la formation des organes afin d'en mieux comprendre ensuite le fonctionnement organique, nous ferons l'analyse des éléments qui forment la coopérative. C'est ainsi que nous pourrons la bien distinguer des autres entreprises et en mieux saisir le fonctionnement organique, les exigences de l'action coopérative, et la nécessité de l'éducation dans le mouvement coopératif.

« DANS UNE SOCIÉTÉ DE PURES INTELLIGENCES
ON NE PLEURERAIT PROBABLEMENT PLUS, MAIS
ON RIRAIT PEUT-ÊTRE ENCORE. »

REÇU LE

15 NOV. 1976

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC

(HENRI BERGSON, *Le Rire*)

BER
-243